

# Alerte Urgences

Chères consœurs, chers confrères

Une réunion sur les urgences a été organisée le 14 Avril ; le constat qui en résulte est le suivant :

Des difficultés importantes dans tous les services d'urgence où arrivent des patients qui ne relèvent pas de l'urgence mais qui embolissent ces services

La problématique spécifique de la psychiatrie qui rencontre d'importantes difficultés pour la prise en charge des patients qui présentent des décompensations justifiant d'hospitalisation .

Ces difficultés sont générales (Grenoble, CHUGA, GHM, Bourgoin, Vienne ...)

Que peut faire la médecine libérale ? :

## AMONT

- Annuaire
- Régulation
- SAS – CPTS
- MMG
- Astreintes Psy
- Téléconsultations
  - IDE
- « Continuité des soins »

## Analyse



## AUX URGENCES

Médecin (MAO)  
Accueil  
Réorientation  
MMG ?

## AVA

- Annuaire
- CPTS
- Organisation  
prise en charge  
des patients

### I- Eviter l'arrivée aux urgences

- Orienter directement nos patients sans passer par les urgences

Nous allons mettre en place des « Hot Line » par spécialités telles que celles qui ont été mises en place pour la gériatrie et qui a permis d'éviter un certain nombre d'hospitalisation.

Cet annuaire de « Hot Line » sera accessible par le biais du site du CDOM et sera réservé exclusivement aux médecins ce qui favoriserait les hospitalisations plus directes dans les services.

Il devrait être mis en place à la fin du mois de Mai.

**H  
o  
t  
l  
i  
n  
e  
G  
é  
r  
i  
a  
t  
r  
i  
e  
P  
r  
G  
a  
v  
a  
z  
z  
i  
(  
C  
H  
U  
G**

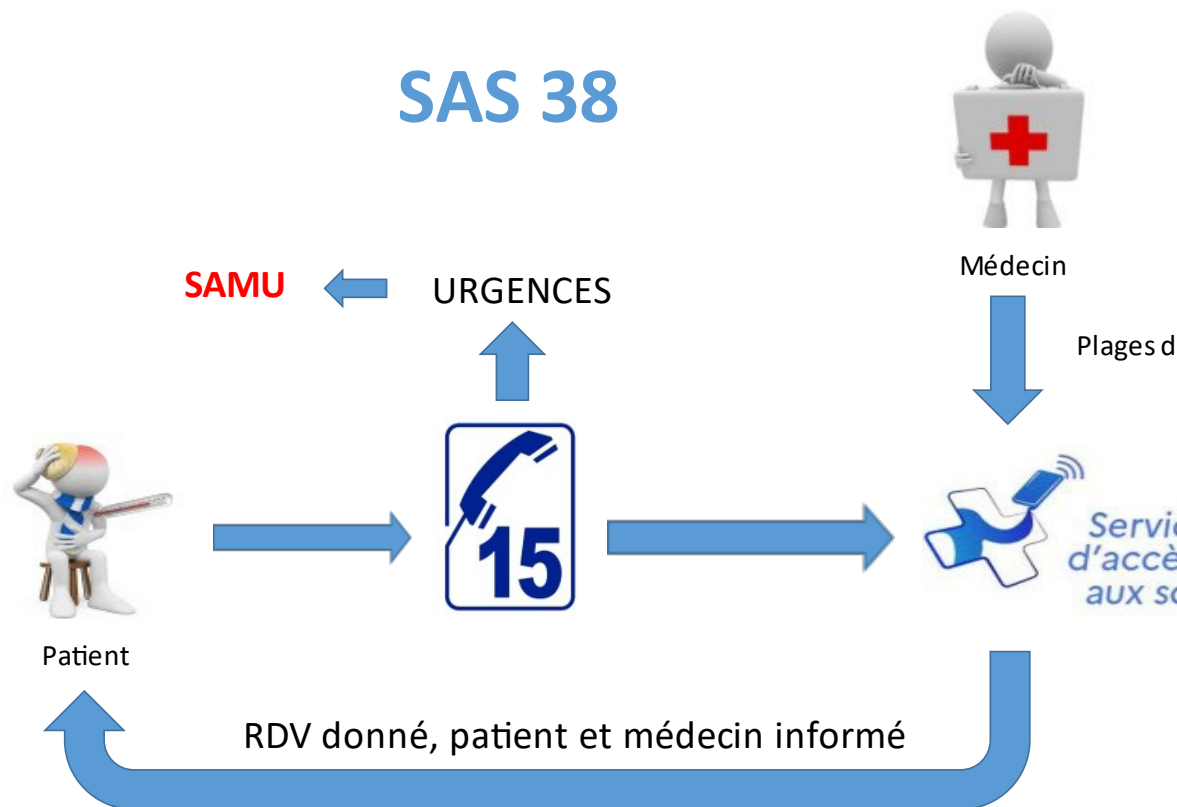
A  
)  
,  
r  
e  
s  
p  
o  
n  
s  
a  
b  
l  
e  
d  
e  
l  
a  
c  
e  
l  
l  
u  
l  
e  
d  
e  
c  
r  
i  
s  
e  
p  
a  
t  
i  
e  
n  
t  
â  
g  
é

·  
**N**  
**u**  
**m**

é  
r  
o  
d  
i  
r  
e  
c  
t  
g  
é  
r  
i  
a  
t  
r  
e  
0  
4  
7  
6  
7  
6  
8  
5  
1  
9  
7  
j  
o  
u  
r  
s

/  
7  
2  
4  
h  
/  
2  
4

- **Le SAS (Service d'Accès aux Soins)**



L'idée est que les médecins proposent des plages de consultations pour que l'on puisse répondre aux patients qui n'ont pas ou n'arrivent pas à joindre leur médecin et éviter qu'ils arrivent dans les services d'urgence  
Les plages sont gérées par le biais du logiciel MEDUNION par la plateforme « mon SISRA »

Renseignements auprès de Mélodie Quirant [sas38.fipsei@gmail.com](mailto:sas38.fipsei@gmail.com)

- **Deuxième ligne de garde à la MMG**

Une deuxième ligne de garde va être ouverte à la MMG du CHU permettant d'absorber les consultations de pédiatrie et des adultes ne relevant pas des urgences

Il nous faudra des volontaires pour alimenter cette ligne de garde et nous comptons sur les médecins de Grenoble et agglomération qui ne participent pas à la PDSA

Renseignements auprès de la FIPSEL

- **La Régulation**

C'est la première réponse aux appels urgents ou ressentis comme tels par les patients

Elle permet d'évaluer, de dispatcher et d'organiser la prise en charge des patients

Nous avons besoin de médecins généralistes pour intégrer ce pool de régulateurs et apporter sa contribution à la prise en charge des patients

Rémunération de 90 à 150 € de l'heure en fonction des horaires et des plages de 3 à 5 Heures

Voir la fiche de renseignements sur le site CDOM 38.org

- **Les Psychiatres**

Les psychiatres libéraux peuvent également apporter leur contribution pour décharger les Urgences

Ainsi vous pouvez également offrir des plages de RDV ou de télé conseils auprès du SAS afin d'aider les médecins dans la prise en charge de ces patients et éviter si cela est possible des passages aux urgences ....

Renseignements auprès de Mélodie Quirant [sas38.fipsel@gmail.com](mailto:sas38.fipsel@gmail.com)

- **Continuité des soins**

La majorité des médecins généralistes comme les spécialistes assure la continuité des soins de leurs patients, mais certains d'entre eux ne le font pas . Les messages laissés sur les répondeurs du type « en mon absence, allez aux Urgences, ou appelez le 15 » contribuent à la problématique de l'embolisation des urgences plus particulièrement en période de vacances

## II- **Aux Urgences**

- **Médecins d'accueil et d'orientation**

Nous allons mettre en place un médecin d'orientation au niveau des Urgences  
Son rôle : déterminer la gravité et orienter les patients :

Vous relevez des urgences >> orientation vers les urgences

Vous ne relevez pas des urgences >> orientation vers la MMG

ou un cabinet de médecine ( SAS )

La rémunération serait identique à celle de la régulation (90 à 150 € de l'heure et possibilité d'être salarié)

Les axes d'amélioration proposés donnent ainsi la possibilité à chaque médecin d'apporter sa pierre à l'édifice pour améliorer la problématique des urgences et par voie de conséquence sécuriser la prise en charge de nos patients.

## **Nous comptons sur vous**



**Article 56 (article R.4127-56 du code de la santé publique)**

***Les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité...***

***Les médecins se doivent assistance dans l'adversité.***

**Article R.4127-77 du code de la santé publique**

***Il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et des règlements qui l'organisent***

